



Hewlett Packard
Enterprise

Contrat de licence d'utilisateur final du logiciel et garantie limitée sur le matériel pour Hewlett Packard Enterprise Networking

Ce document contient des informations exclusives protégées par le droit d'auteur. Aucune partie de ce document ne peut être photocopiée, reproduite ou traduite dans une autre langue sans le consentement préalable de Hewlett Packard Enterprise.

En cas de conflit dans ce document entre la version dans la langue officiellement reconnue pour une juridiction particulière et une autre version, la version dans la langue officiellement reconnue pour une juridiction particulière prévaut.

Les informations contenues dans ce document pourront faire l'objet de modifications sans préavis. Des informations actualisées sont disponibles sur le Web : www.hpe.com/networking/warranty

© 2019 Hewlett Packard Enterprise Development LP

Contrat de licence utilisateur final du logiciel et déclaration de garantie limitée de matériel

Cette brochure contient des informations importantes pour vous :

- Votre contrat de licence utilisateur final du logiciel, qui se trouve à la page 2.
- Des questions et réponses sur votre couverture de garantie et sur la procédure d'assistance, à partir de la page 4.
- La déclaration de garantie limitée du matériel Hewlett Packard Enterprise pour votre produit, commençant à la page 5.

Pour référence ultérieure, veuillez enregistrer les informations suivantes :

Nom du produit HPE (par exemple, commutateur HPE E5412 zl)	
Numéro du produit HPE (par exemple, J8698A)	
Numéro de série du produit HPE (par exemple, US402YZ0A1)	
Date d'achat	

Si vous avez acheté une couverture de garantie étendue ou améliorée, veuillez enregistrer les informations suivantes :

Niveau de couverture acheté (par exemple, 4 heures sur place, 24 h/24 et 7 j/7)	
Durée de la couverture (par exemple, 3 ans)	
ID de contrat d'assistance HPE (SAID) ou autre numéro de référence de contrat HPE Care Pack ou HPE	
Date d'achat	

HPE vous recommande de conserver une copie de la preuve d'achat de votre produit, telle qu'une facture, et une copie de toute couverture de garantie améliorée ou étendue que vous avez achetée avec cette brochure.

ATTENTION : L'UTILISATION DU LOGICIEL EST SOUMISE AUX TERMES DE LA LICENCE DE LOGICIEL HPE ÉNONCÉS CI-DESSOUS. L'UTILISATION DU LOGICIEL INDIQUE VOTRE ACCEPTATION DE CES TERMES DE LICENCE. SI VOUS N'ACCEPTÉZ PAS CES TERMES DE LICENCE, VOUS POUVEZ RETOURNER LE LOGICIEL POUR UN REMBOURSEMENT COMPLET. SI LE LOGICIEL EST FOURNI AVEC UN AUTRE PRODUIT, VOUS POUVEZ RETOURNER TOUT LE PRODUIT NON UTILISÉ POUR UN REMBOURSEMENT COMPLET.

Contrat de licence utilisateur final

VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT AVANT D'UTILISER CET ÉQUIPEMENT : le présent contrat de licence utilisateur final (« CLUF ») est un contrat entre (a) vous (personne physique ou entité unique) et (b) Hewlett Packard Enterprise Company ou une entité légale du pays (« HPE ») qui régit votre utilisation de tout logiciel, qui est soit i) installé sur, soit mis à disposition par HPE pour une utilisation avec votre produit Hewlett Packard Enterprise Networking (« Produit HPE Networking »), soit ii) mis à disposition dans le portefeuille de produits Hewlett Packard Enterprise Networking pour une utilisation autonome (« Produit logiciel HPE Networking »), qui n'est par ailleurs pas soumis à un contrat de licence séparé entre vous et HPE ou ses fournisseurs. D'autres logiciels peuvent contenir un CLUF dans leur documentation en ligne. Le terme « Produit logiciel » désigne un logiciel et peut inclure les supports associés, les documents imprimés et la documentation « en ligne » ou électronique. Un amendement ou une annexe à ce CLUF peut inclure le produit HPE Networking ou le produit logiciel HPE Networking.

LES DROITS SUR LE PRODUIT LOGICIEL SONT OFFERTS UNIQUEMENT À LA CONDITION D'ACCORD AVEC TOUS LES TERMES ET CONDITIONS DU PRÉSENT CLUF. EN INSTALLANT, COPIANT, TÉLÉCHARGEANT OU UTILISANT AUTREMENT LE PRODUIT LOGICIEL, VOUS ACCEPTÉZ D'ÊTRE LIÉ PAR LES TERMES DU PRÉSENT CLUF. SI VOUS N'ACCEPTÉZ PAS CES CONDITIONS DE LICENCE, VOTRE SEUL RECOURS EST DE RETOURNER TOUT PRODUIT (MATÉRIEL ET LOGICIEL INUTILISÉ) DANS UN DÉLAI DE 14 JOURS POUR UN REMBOURSEMENT, CONFORMÉMENT À LA POLITIQUE DE CE DERNIER EN MATIÈRE DE REMBOURSEMENT.

- 1. Applicabilité.** Ce contrat de licence utilisateur final (le « Contrat ») régit l'utilisation du logiciel rattaché, sauf s'il fait l'objet d'un contrat séparé entre vous et Hewlett Packard Enterprise Company et ses filiales (« HPE »). En téléchargeant, en copiant ou en utilisant le logiciel, vous acceptez ce Contrat. HPE fournit des traductions de ce Contrat dans certaines langues autres que l'anglais, disponibles à l'adresse suivante : <http://www.hpe.com/software/SWLCicensing>.
- 2. Termes.** Ce Contrat comprend des éléments de support, qui accompagnent le logiciel ou référencés par HPE, qui peuvent être des informations sur la licence du logiciel, des autorisations de licence supplémentaires, des spécifications du logiciel, des garanties publiées, les conditions du fournisseur, les licences de logiciel open source et tout contenu similaire (« Matériel de support »). Les autorisations de licence supplémentaires sont disponibles à l'adresse : <http://www.hpe.com/software/SWLCicensing>.
- 3. Autorisation.** Si vous acceptez ce Contrat avec une autre personne ou entité, vous avez le pouvoir de le faire.
- 4. Droits du consommateur.** Si vous possédez un logiciel en tant que consommateur, rien dans cet accord n'affecte vos droits statutaires.
- 5. Livraison électronique.** HPE peut choisir de fournir des logiciels et des informations sur les produits logiciels ou les licences associés par transmission électronique ou téléchargement.
- 6. Concession de licence.** Si vous disposez de ce Contrat, HPE vous octroie une licence non exclusive et non transférable d'utilisation d'une copie de la version ou de la version du logiciel à des fins internes uniquement. Elle est soumise à toute information de licence logicielle spécifique contenue dans le produit logiciel ou dans son matériel de support.
Votre utilisation est sujette aux restrictions suivantes, à moins que cela ne soit spécifiquement autorisé dans le matériel de support :
 - Vous ne pouvez pas utiliser de logiciels pour fournir des services à des tiers.
 - Vous ne pouvez pas faire de copies et distribuer, revendre ou concéder des sous-licences de logiciels à des tiers.
 - Vous n'êtes pas autorisé à télécharger et utiliser des correctifs, des améliorations, des correctifs de bogues ou des mises à jour similaires, sauf si vous possédez une licence pour le logiciel sous-jacent. Cependant, vous aurez le droit de recevoir ces mises à jour et HPE se réserve le droit de rendre ces mises à jour uniquement disponibles pour les clients sous contrat de support.
 - Vous ne pouvez pas copier de logiciel ni le rendre disponible sur un réseau distribué public ou externe.
 - Vous n'êtes pas autorisé à autoriser l'accès sur un intranet, sauf si l'accès est limité aux utilisateurs autorisés.
 - Vous pouvez réaliser une copie du logiciel à des fins d'archivage ou lorsqu'il s'agit d'une étape essentielle de l'utilisation autorisée.
 - Vous ne pouvez pas modifier, effectuer de l'ingénierie inverse, désassembler, décrypter, décompiler ou créer des travaux logiciels dérivés. Si la loi vous y oblige, vous devez informer HPE par écrit de ces modifications.
- 7. Surveillance à distance.** Certains logiciels peuvent nécessiter des clés ou d'autres mesures de protection techniques et HPE peut contrôler votre conformité au Contrat, à distance ou autrement. Si HPE effectue un programme de gestion des licences pour enregistrer et rapporter des informations d'utilisation de licence, utilisez-le au plus tard 180 jours après sa date de mise à disposition.
- 8. Propriété.** Aucun transfert de propriété ou de propriété intellectuelle ne sera effectué dans le cadre de ce Contrat.
- 9. Mentions de droits d'auteur.** Vous devez reproduire les mentions de droits d'auteur sur les logiciels et la documentation pour les copies autorisées.
- 10. Systèmes d'exploitation.** Le logiciel du système d'exploitation ne peut être utilisé que sur du matériel et des configurations approuvés.

11. Garantie limitée de 90 jours pour les logiciels HPE.

- Les logiciels de marque HPE sont matériellement conformes à ses spécifications, le cas échéant, et sont exempts de logiciels malveillants au moment de la livraison. Si vous informez HPE dans les 90 jours suivant la livraison de toute non-conformité à cette garantie, HPE remplacera votre copie. Ce Contrat énonce tous les recours en cas de réclamation au titre de la garantie.
- HPE ne garantit pas que le fonctionnement du logiciel sera ininterrompu ou exempt d'erreur, ni qu'il fonctionnera dans du matériel et des logiciels autres que ceux autorisés par HPE dans le matériel de support. Dans la mesure permise par la loi, HPE décline toute autre garantie.

12. Violation des droits de propriété intellectuelle. HPE défendra et/ou réglera toute réclamation contre vous qui allègue qu'un logiciel de marque HPE enfreint les droits de propriété intellectuelle d'un tiers. HPE s'appuiera sur votre notification rapide de la réclamation et de la coopération avec notre défense. HPE peut modifier le logiciel pour le rendre non contrefait et matériellement équivalent, ou nous pouvons obtenir une licence. Si ces options ne sont pas disponibles, nous vous rembourserons le montant payé pour le produit concerné la première année ou la valeur dépréciée par la suite. HPE n'est pas responsable des réclamations résultant d'une utilisation non autorisée du logiciel.

13. Limitation de responsabilité. La responsabilité de HPE envers vous en vertu du présent Contrat est limitée au montant que vous avez réellement payé pour le logiciel en question, à l'exception des montants de la Section 12 (« Violation des droits de propriété intellectuelle »). Ni vous ni HPE ne serez tenus responsables des pertes de revenus ou de bénéfices, des coûts liés aux temps d'arrêt, de la perte ou des dommages aux données, ni des coûts ou dommages indirects, spéciaux ou consécutifs. Cette disposition ne limite la responsabilité d'aucune des parties pour : une utilisation non autorisée de la propriété intellectuelle, de la mort ou des dommages corporels causés par leur négligence ; des actes de fraude ; de la répudiation volontaire du Contrat ; ou de toute responsabilité qui ne peut être exclue ou limitée par la loi applicable.

14. Résiliation. Ce Contrat est en vigueur jusqu'à sa résiliation dans le cas d'une licence à durée limitée, à l'expiration ; cependant, vos droits en vertu du présent Contrat prennent fin si vous ne vous y conformez pas. Immédiatement après la résiliation ou l'expiration, vous détruirez le logiciel, la documentation et toutes les copies, ou vous les renverrez à HPE. Vous pouvez conserver une copie du logiciel et de la documentation à des fins d'archivage. Nous pouvons vous demander de certifier par écrit que vous vous êtes conformé à cette section. Les renonciations à la garantie, la limitation de responsabilité, cette section sur la résiliation et la section 15 (« Généralités ») survivront à la résiliation.

15. Généralités.

- Attribution.** Vous ne pouvez pas céder le présent Contrat sans le consentement écrit préalable de HPE, le paiement de frais de transfert et le respect des règles de transfert de licence des logiciels de HPE. Les attributions autorisées mettront fin à votre licence du logiciel et vous devrez fournir le logiciel, la documentation et les copies au cessionnaire. Le cessionnaire acceptera par écrit ce Contrat. Vous ne pouvez transférer que des microprogrammes si vous transférez des matériels associés.
- Gouvernement des États-Unis.** Si le logiciel vous est concédé sous licence pour être utilisé dans le cadre d'un contrat principal ou d'un contrat de sous-traitance avec le gouvernement américain, vous acceptez que, conformément aux articles 12.211 et 12.212 du FAR, les logiciels commerciaux, la documentation des logiciels et les données techniques des produits commerciaux soient concédés sous licence conformément à la licence commerciale standard de HPE.
- Conformité commerciale mondiale.** Vous acceptez de vous conformer aux lois et réglementations relatives au commerce des États-Unis et des autres gouvernements nationaux. Si vous exportez, importez ou transférez de toute autre manière les produits fournis dans le cadre du présent Contrat, vous serez responsable de l'obtention de toutes les autorisations d'exportation ou d'importation requises. Vous confirmez que vous ne vous trouvez pas dans un pays soumis à des sanctions de contrôle commercial (actuellement, Cuba, l'Iran, la Corée du Nord, le Soudan du Nord et la Syrie) et vous acceptez également de ne pas retransférer les produits vers un tel pays. HPE peut suspendre leur exécution en vertu du présent Contrat dans la mesure requise par les lois applicables à l'une ou l'autre des parties.
- Audit.** HPE peut vous auditer afin de vérifier la conformité avec les termes de la licence du logiciel. Sur préavis raisonnable, HPE peut effectuer un audit pendant les heures normales de bureau (les coûts supportés par l'auditeur étant à la charge de HPE). Si un audit révèle des paiements insuffisants, vous devrez alors les payer à HPE. Si les paiements insuffisants constatés dépassent cinq (5) pour cent, vous rembourserez à HPE les coûts liés à l'auditeur.
- Composants Open Source.** Dans la mesure où le matériel de support inclut des licences open source, ces licences doivent contrôler ce Contrat concernant le composant open source particulier. Dans la mesure où le matériel de support inclut la licence des logiciels libres GNU ou la licence publique générale limitée GNU : (a) le logiciel comprend une copie du code source ; ou (b) si vous avez téléchargé le logiciel à partir d'un site Web, une copie du code source est disponible sur le même site Web ; ou (c) si vous envoyez un avis écrit à HPE, HPE vous enverra une copie du code source moyennant des frais raisonnables.
- Avis.** Des notifications écrites en vertu du présent Contrat peuvent être fournies à HPE via la méthode indiquée dans le Matériel de support ou, à défaut, via le site « Contacter HPE » sur www.hpe.com.
- Loi applicable.** Le présent Contrat est régi par les lois de l'État de Californie, États-Unis, à l'exclusion des règles de choix et des conflits de lois. Vous et HPE convenez que la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises ne s'appliquera pas.
- Force majeure.** Aucune des parties ne sera responsable des retards dans l'exécution ni de l'inexécution pour des raisons indépendantes de sa volonté, à l'exception des obligations de paiement.
- Contrat complet.** Ce Contrat représente toute notre compréhension relativement à l'objet des présentes et remplace toute communication ou tout contrat antérieur pouvant exister. Des modifications au Contrat ne seront apportées que par le biais d'un amendement écrit signé par les deux parties. Si HPE n'exerce pas ses droits en vertu du présent Contrat, un tel retard ne constitue pas une renonciation à ses droits.

16. Consommateurs australiens. Si vous avez acquis le logiciel en tant que consommateur au sens de la « Loi australienne sur la consommation » en vertu de la loi australienne sur la concurrence et la consommation de 2010 (Cth), alors, en dépit de toute autre disposition de ce Contrat, les termes de cette URL s'appliquent : <http://www.hpe.com/software/SWLCicensing>.

17. Consommateurs russes. Si vous résidez en Fédération de Russie et que les droits d'utilisation du logiciel vous sont fournis dans le cadre d'un contrat de licence et/ou de sous-licence distinct conclu entre vous et un partenaire HPE dûment autorisé, le présent Contrat ne sera pas applicable.

Questions et réponses sur la garantie matérielle

Quelle est la durée de la couverture de garantie pour mon produit ?

Veillez vous reporter au tableau de la période de garantie limitée du matériel de la Déclaration de garantie limitée du matériel de Hewlett Packard Enterprise plus loin dans ce document. Les durées de la garantie sont également indiquées sur le Web à l'adresse :

www.hpe.com/networking/warranty.

Qui est éligible pour faire une réclamation sous garantie ?

La garantie HPE sur un produit HPE Networking n'est disponible que pour l'utilisateur final de bonne foi qui a acheté ce produit par l'intermédiaire d'un canal de distribution HPE agréé. Un utilisateur final de bonne foi peut désigner un agent pour commencer une réclamation au titre de la garantie HPE en son nom. HPE peut exiger une preuve écrite de cette convention de mandat avant le traitement de la réclamation. Si un utilisateur final de bonne foi transfère son produit HPE Networking à une autre partie, la couverture de la garantie HPE restante cesse à compter de ce transfert et aucune partie ou utilisateur ultérieur n'est éligible pour obtenir un service de garantie sur ce produit.

Que dois-je faire avant de commencer une réclamation sous garantie?

Vous devez :

- Consultez les questions fréquemment posées et d'autres informations techniques sur le Web à l'adresse suivante : www.hpe.com/networking/support pour voir si certains sujets s'appliquent aux symptômes que vous observez.
- Consultez les dernières notes de publication de votre produit pour voir si les symptômes que vous observez peuvent être dus à un problème connu qui a été résolu dans une version plus récente du logiciel. Si tel est le cas, mettez à jour votre logiciel pour voir si cela résout les problèmes. Vous pouvez trouver les dernières notes de publication et les logiciels actuels sur le Web à l'adresse suivante : www.hpe.com/networking/support.
- Reportez-vous à la documentation de votre produit pour connaître les procédures de dépannage et effectuez les étapes appropriées. Vous pouvez trouver la dernière documentation sur le Web à l'adresse suivante : www.hpe.com/networking/support.

Si vous ne parvenez toujours pas à résoudre le problème, veuillez consulter la présente brochure de garantie avant de contacter HPE et tenez les informations suivantes à portée de main :

- Numéro de série du produit, nom du produit et numéro du produit
- Date d'achat du produit et couverture de garantie améliorée ou étendue (notez qu'il peut être nécessaire de fournir une preuve d'achat ou de location)
- Description détaillée des symptômes, y compris la date à laquelle ils sont apparus et leur fréquence d'apparition
- Description détaillée de toute modification apportée à la configuration de votre produit ou à l'environnement réseau avant le début des symptômes
- Description détaillée des étapes de dépannage que vous avez effectuées et des résultats de ces étapes
- Révision du logiciel actuellement sur le produit

Tout produit dont le numéro de série a été supprimé ou qui n'est pas un produit authentique HPE Networking n'est pas éligible à la garantie.

Comment puis-je commencer une réclamation sous garantie ?

Si vous avez souscrit une couverture de garantie améliorée ou étendue auprès de HPE, par exemple via un contrat HPE Care Pack ou un autre type de contrat de service HPE, appelez le numéro de téléphone qui vous a été fourni lorsque vous ou votre revendeur avez enregistré le HPE Care Pack ou acheté le Contrat de service HPE. Si vous n'avez pas souscrit de couverture de garantie améliorée auprès de HPE, vous devez contacter HPE ou contacter votre revendeur HPE si ce dernier est autorisé à remplir les conditions de la garantie sur les produits HPE Networking. Vous pouvez contacter HPE pour lancer une réclamation au titre de la garantie pendant les heures ouvrables de HPE (pour localiser le numéro de téléphone et les heures spécifiques de votre emplacement, accédez au site Web à l'adresse suivante : www.hpe.com/networking/support et cliquez sur « Contactez-nous ! »).

Si possible, contactez HPE depuis un emplacement où il vous est facile d'accéder au produit. HPE vous demande de contacter HPE en cas de défaillance de la garantie et de ne pas attendre d'avoir plusieurs unités défectueuses. Il vous sera plus difficile de fournir les informations dont HPE a besoin pour confirmer et traiter votre réclamation au titre de la garantie si vous tardez à demander une réclamation au titre de la garantie. De plus, la disponibilité des pièces peut affecter la capacité de HPE à vous envoyer toutes les unités de remplacement en temps voulu si vous demandez plusieurs unités à la fois.

Que se passe-t-il lorsque j'appelle HPE pour une réclamation sous garantie ?

(Si vous avez souscrit une couverture de garantie améliorée ou étendue auprès de HPE, veuillez vous reporter aux informations qui vous ont été fournies lors de l'achat de cette couverture.)

Il vous sera demandé des informations sur votre produit, notamment son numéro, son numéro de série et le moment de son achat. HPE pourra ainsi confirmer que votre produit est toujours dans la période de garantie et identifier le niveau de couverture auquel vous avez droit. Dans certaines situations, il peut vous être demandé de fournir une preuve d'achat ou de location. HPE vous demandera de décrire les symptômes présentés par votre produit et les étapes de dépannage déjà entreprises pour déterminer si ce produit est en panne. Il peut également vous être demandé de fournir des informations sur la configuration du produit et la révision du logiciel, ainsi que sur la topologie de votre réseau et votre environnement.

HPE décidera ensuite si des étapes de dépannage supplémentaires sont nécessaires pour confirmer que le produit présente une défaillance matérielle ou pour isoler la défaillance entre, par exemple, un module dans un commutateur et le châssis du commutateur. HPE vous demandera de suivre ces étapes et pourra répondre à vos questions sur la procédure à suivre. Dans certains cas, HPE peut vous demander de mettre à jour une version plus récente du logiciel de votre produit dans le cadre du dépannage.

Afin de minimiser les conséquences d'une éventuelle défaillance, il est important que vous assistiez HPE dans le dépannage. Par exemple, si un symptôme est en réalité dû à un problème de configuration et non à une panne matérielle, le fait de vous envoyer une pièce de rechange ne résoudra pas le problème et pourrait entraîner une indisponibilité supplémentaire du réseau.

Une fois que HPE a confirmé que la défaillance de votre produit est couverte par la garantie et connaît la pièce remplaçable dont vous avez besoin, HPE vous l'enverra.

Où puis-je trouver d'autres questions et réponses sur la garantie matérielle ?

Veuillez vous référer aux questions et réponses sur le Web à l'adresse suivante : www.hpe.com/networking/warranty.

Déclaration de garantie limitée de matériel Hewlett Packard Enterprise

Conditions générales

Cette garantie limitée sur le matériel HPE vous donne, en tant que client, les droits de garantie limités du fabricant, HPE. En outre, cette garantie peut être complétée, d'une part, par la législation locale en vigueur, et d'autre part, par un accord écrit spécifique conclu avec HPE.

HPE N'ACCORDE AUCUNE AUTRE GARANTIE OU CONDITION SPÉCIFIQUE ÉCRITE OU ORALE, ET HPE EXCLUT EXPRESSÉMENT TOUTES LES GARANTIES ET CONDITIONS AUTRES QUE CELLES SPÉCIFIÉES DANS LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE. SAUF DISPOSITIONS CONTRAIRES DU DROIT LOCAL DES JURIDICTIONS SITUÉES EN DEHORS DES ÉTATS-UNIS, HPE EXCLUT TOUTES GARANTIES OU CONDITIONS TACITES, Y COMPRIS GARANTIES IMPLICITES OU CONDITIONS DE POTENTIEL COMMERCIAL, DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER. POUR TOUTES LES TRANSACTIONS AUX ÉTATS-UNIS, TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE, DE QUALITÉ SATISFAISANTE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER EST LIMITÉE À LA DURÉE DE LA GARANTIE EXPRESSE ÉTABLIE PAR LA PRÉSENTE. CERTAINS ÉTATS OU PAYS/RÉGIONS N'AUTORISENT PAS LA LIMITATION DE LA DURÉE D'UNE GARANTIE IMPLICITE NI L'EXCLUSION OU LA LIMITATION DES DOMMAGES ACCESSOIRES OU INDIRECTS POUR LES PRODUITS GRAND PUBLIC. IL SE PEUT DONC QUE DANS CES ÉTATS OU PAYS/RÉGION, CES EXCLUSIONS OU LIMITATIONS PRÉVUES DANS LA PRÉSENTE DÉCLARATION DE GARANTIE LIMITÉE NE VOUS SOIENT PAS APPLICABLES.

POUR LES OPÉRATIONS COMMERCIALES EN AUSTRALIE ET EN NOUVELLE-ZÉLANDE, SAUF DISPOSITIONS CONTRAIRES DU DROIT LOCAL, LES PRÉSENTES CONDITIONS DE GARANTIE LIMITÉE N'EXCLUENT, NE RESTREIGNENT NI NE MODIFIENT LES DROITS STATUTAIRES OBLIGATOIRES APPLICABLES À LA VENTE À VOUS DE CE PRODUIT, MAIS S'AJOUTENT À CES DROITS.

HEWLETT PACKARD ENTERPRISE AUSTRALIA WARRANTY POLICY: YOUR CONSUMER RIGHTS

When you buy a good from HPE as a consumer, the good comes with guarantees that cannot be excluded under the Australian Consumer Law.

You are entitled to a replacement or refund for a major failure and for compensation for any other reasonably foreseeable loss or damage. You are also entitled to have the goods repaired or replaced if the goods fail to be of acceptable quality and the failure does not amount to a major failure.

The relevant guarantees are as follows:

- **Quality**—goods supplied by HPE must be of acceptable quality. The test for acceptable quality is whether a reasonable consumer, fully aware of the state and condition of the goods, would find them:
 - safe, durable and free from defects;
 - acceptable in appearance and finish; and
 - fit for all the purposes for which goods of that kind are commonly supplied.This must take into account the nature and price of the goods, and any statements on packaging or labeling.
- **Disclosed Purpose**—goods or services supplied by HPE that HPE represents are reasonably fit for a purpose expressly disclosed by a consumer must be reasonably fit for that purpose.
- **Description**—goods supplied by HPE must match the description provided by HPE.
- **Sample**—goods supplied by HPE must match any sample shown to you by HPE.
- **Title**—a consumer who purchases a good from HPE must receive clear title to the good.
- **Due care and skill**—services provided to you by HPE must be provided with due care and skill.
- **Express warranties**—HPE will be legally required to comply with the express warranty that is set out in its terms and conditions.
- **Reasonable time**—repair services provided by HPE must be provided within a reasonable time.

If you think that you are entitled to any of the above remedies, please contact HPE:

Hewlett Packard Enterprise Australia Pty Ltd
1353 Burwood Highway
Forest Hill Vic 3131

To initiate a support request, please use the numbers below or visit <http://www.hpe.com.au> and select the **Customer Service** option for the most current list of phone support numbers.

Product	Phone
Support for all HPE Products except those listed separately below	13 10 47 If dialing internationally: +61 2 8278 1039
DeskJet, Office Jet, PSC, All-in-One, Photosmart & Personal LaserJet Series 1000, P1000, M1000 and Colour LaserJet CP1000 Series and model CM1415	1300 721 147 If dialing internationally: +61 3 8833 5000
HPE Pavilion Desktop PC Support & Spare Parts	1300 721 147 If dialing internationally: +61 3 8833 5000
Compaq Presario PC Support & Spare Parts	1300 888 423 If dialing internationally: +61 3 8833 5000
HPE MediaSmart Server & HPE StorageWorks DataVault	1 800 83 9667
HPE Calculators	1 300 551 664
HPE WebOS support (Including HPE TouchPad and Palm products)	1 800 282 653

For further information on consumer rights visit <http://www.consumerlaw.gov.au> and <http://www.accc.gov.au/consumer/guarantees>.

SAUF DISPOSITIONS CONTRAIRES DU DROIT LOCAL, LES PRÉSENTES CONDITIONS DE GARANTIE N'EXCLUENT, NE RESTREIGNENT NI NE MODIFIENT LES DROITS STATUTAIRES OBLIGATOIRES APPLICABLES À LA VENTE À VOUS DE CE PRODUIT, MAIS S'AJOUTENT À CES DROITS.

La présente garantie limitée est applicable dans tous les pays/régions et pourra être rendue obligatoire dans tous les pays/régions dans lesquels HPE ou ses prestataires agréés proposent un service de garantie pour le même numéro de modèle de produit, compte tenu des termes et conditions spécifiés dans la présente garantie limitée.

Dans le cadre du programme HPE de garantie limitée internationale, les produits peuvent être achetés dans un pays et transférés vers un autre pays dans lequel HPE ou ses prestataires agréés proposent un service de garantie pour le même numéro de modèle de produit, sans que la garantie perde sa validité. Les modalités de garantie, la disponibilité des services et les délais d'intervention sont susceptibles de varier d'un pays ou d'une région à l'autre. Les délais d'intervention standard garantis risquent de varier en fonction de la disponibilité locale des pièces détachées. HPE ou votre représentant agréé HPE local peut vous fournir tous les détails.

HPE n'est en aucun cas responsable des éventuels droits de douane ou taxes occasionnés par le transfert des produits d'un pays vers un autre. Les produits sont susceptibles d'être soumis à des restrictions d'exportation édictées par les États-Unis ou les gouvernements d'autres pays.

La présente garantie limitée s'applique exclusivement à l'utilisateur final de bonne foi qui a acheté des produits matériels de marque HPE (désignés collectivement « produits matériels HPE Networking » dans cette garantie), vendus ou loués par Hewlett Packard Enterprise Company, ses filiales, affiliés, revendeurs agréés ou distributeurs locaux dans le monde (désignés collectivement « HPE » dans cette garantie). Le terme « matériel HPE Networking » est réservé aux éléments matériels et aux microprogrammes associés. Le terme « matériel HPE Networking » NE COMPREND PAS les applications ou programmes logiciels, les produits autres que HPE ou les accessoires de marque autre que HPE.

HPE garantit que les produits de marque HPE Networking que vous avez achetés ou loués auprès de HPE sont exempts de défaut de matière première ou de fabrication dans le cadre d'une utilisation normale pendant toute la durée de garantie limitée. La période de garantie limitée prend effet soit à la date de l'achat ou de début de location auprès de HPE, soit à la date à laquelle HPE a terminé l'installation. La facture ou le bon de livraison portant la date d'achat ou de location du produit constitue la preuve de la date d'achat ou de location. Cette preuve peut être exigée comme condition préalable au bénéfice du service de garantie. Vous avez droit au service de garantie du matériel au cas où une réparation de votre matériel HPE Networking couverte par les termes et conditions de la présente garantie limitée serait nécessaire durant la période de garantie.

Sauf indication contraire et dans les limites autorisées par la législation locale, les nouveaux produits de marque HPE Networking peuvent être fabriqués à partir de matériaux neufs ou d'une combinaison de matériaux neufs et reconditionnés, dont les performances et la fiabilité sont équivalentes à celles du matériel neuf. HPE réparera ou remplacera les produits de marque HPE Networking (a) à partir de produits ou de pièces de rechange neufs ou reconditionnés dont les performances et la fiabilité sont équivalentes à celle du matériel neuf, ou (b) à partir de produits qui sont, à la seule opinion de HPE, équivalents à un produit original dont la production a été abandonnée. Les pièces de rechange sont garanties exemptes de défaut de matière première ou de fabrication pendant quatre-vingt-dix (90) jours, ou si la durée est plus longue, pour le restant de la période de garantie limitée du matériel HPE Networking qu'elles remplacent ou dans lequel elles ont été installées.

Pendant la période de garantie limitée, HPE s'engage à réparer ou à remplacer, à sa discrétion, les éléments défectueux. Tout élément ou matériel remplacé dans le cadre de cette garantie limitée devient la propriété de HPE. Dans le cas peu probable d'incidents récurrents de votre matériel HPE Networking, et sauf indication contraire de la législation locale, HPE pourra décider à son entière discrétion (a) de remplacer votre produit par un produit identique ou équivalent en matière de fonctionnalités et de performances ou (b) de vous offrir, au lieu du remplacement de ce produit, le remboursement de son prix d'achat ou de location (déduction faite des intérêts). Ces dispositions constituent votre recours exclusif en ce qui concerne les produits défectueux.

Exclusions

LE TRANSFERT DE MATÉRIELS HEWLETT PACKARD ENTERPRISE NETWORKING À UNE TIERCE PARTIE AUTRE QUE L'UTILISATEUR FINAL ORIGINAL DE BONNE FOI ANNULE LA GARANTIE DU PRODUIT HEWLETT PACKARD ENTERPRISE NETWORKING DANS TOUTE LA MESURE AUTORISÉE PAR LA LOI. HPE NE GARANTIT PAS QUE LE FONCTIONNEMENT DE CE PRODUIT SERA ININTERROMPU OU SANS ERREUR. HPE N'EST PAS RESPONSABLE DES DOMMAGES RÉSULTANT NON-RESPECT DES INSTRUCTIONS CONCERNANT LE MATÉRIEL HEWLETT PACKARD ENTERPRISE NETWORKING.

La présente garantie limitée ne couvre pas les consommables ni les produits dont le numéro de série a été effacé ou ayant été endommagés ou devenus défectueux à la suite (a) d'un accident, d'un usage abusif, d'une utilisation incorrecte, d'une contamination, d'une maintenance ou d'un calibrage inadéquat ou défectueux ou autres causes externes ; (b) du non-respect des conditions d'utilisation énoncées dans la documentation utilisateur fournie avec le produit ; (c) de logiciels, interfaces, pièces de rechange ou fournitures non fournis par HPE ; (d) d'une préparation ou maintenance inadéquate du site ; (e) d'une infection à cause d'un virus ; (f) d'une perte ou de dommages en cours de transport ; ou (g) d'une modification ou d'une intervention effectuée par quiconque autre que (i) HPE, (ii) un prestataire de maintenance agréé HPE, ou (iii) vous-même pour les pièces de rechange agréées HPE remplaçables par l'utilisateur final si elles sont disponibles dans votre pays ou votre région.

HPE N'EST PAS RESPONSABLE DES DOMMAGES CAUSÉS OU DES PERTES DE PROGRAMMES, DE DONNÉES OU DE SUPPORTS DE STOCKAGE AMOVIBLES. HPE NE POURRA ÊTRE TENU RESPONSABLE DE LA RESTAURATION OU DE LA RÉINSTALLATION DES PROGRAMMES OU DES DONNÉES AUTRES QUE LES LOGICIELS INSTALLÉS PAR HPE LORS DE LA FABRICATION DU PRODUIT.

HPE ne pourra être tenu responsable de tout problème d'interopérabilité ou de compatibilité pouvant se produire au cas où (1) des produits, logiciels et options non pris en charge par HPE sont utilisés ; (2) des configurations non prises en charge par HPE sont utilisées ; (3) des pièces conçues pour un système sont installées dans un autre système de marque ou de modèle différent.

Recours exclusif

DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LÉGISLATION LOCALE, CES MODALITÉS ET CONDITIONS CONSTITUENT L'ACCORD COMPLET ET EXCLUSIF DE GARANTIE ENTRE VOUS ET HPE CONCERNANT LE MATÉRIEL HEWLETT PACKARD ENTERPRISE NETWORKING QUE VOUS AVEZ ACHETÉ OU LOUÉ. CES MODALITÉS ET CONDITIONS REMPLACENT TOUS LES ACCORDS ET REPRÉSENTATIONS ANTÉRIEURS, Y COMPRIS LES REPRÉSENTATIONS FAITES DANS LA DOCUMENTATION PUBLICITAIRE HPE ET LES CONSEILS AYANT PU ÊTRE DONNÉS PAR HPE OU UN AGENT OU EMPLOYÉ DE HPE, EN RAPPORT AVEC VOTRE ACHAT OU VOTRE LOCATION D'UN MATÉRIEL HEWLETT PACKARD ENTERPRISE NETWORKING. Aucune modification aux conditions de cette garantie limitée n'est valide à moins d'être faite par écrit et de porter la signature d'un représentant autorisé de HPE.

Limitation de responsabilité

EN CAS DE DÉFAUT DE FONCTIONNEMENT DE VOTRE MATÉRIEL HEWLETT PACKARD ENTERPRISE NETWORKING, LA RESPONSABILITÉ DE HPE DANS LE CADRE DE LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE EST EXPRESSÉMENT LIMITÉE AU PRIX D'ACHAT DU PRODUIT EN CAUSE OU – LA VALEUR LA PLUS FAIBLE PRÉVALANT – AU COÛT DE RÉPARATION OU DE REMPLACEMENT DES ÉLÉMENTS QUI AURAIENT SUBI DES INCIDENTS DANS DES CONDITIONS D'UTILISATION NORMALE.

SOUS RÉSERVE DE CE QUI EST INDIQUÉ CI-DESSUS, HPE NE POURRA EN AUCUN CAS ÊTRE TENUE RESPONSABLE DE TOUT DOMMAGE CAUSÉ PAR L'UTILISATION, LE FONCTIONNEMENT OU LE MAUVAIS FONCTIONNEMENT DU PRODUIT, QU'IL S'AGISSE D'UN PRÉJUDICE FINANCIER OU COMMERCIAL, D'UNE INTERRUPTION D'ACTIVITÉ, DE LA PERTE DE DONNÉES, DE LA PERTE DE BÉNÉFICES, DE COÛT DE COUVERTURE, DE L'INTERRUPTION DE L'UTILISATION OU DE TOUTE AUTRE PERTE D'UNE AUTRE NATURE. HPE NE POURRA ÊTRE TENU RESPONSABLE DES RÉCLAMATIONS FAITES PAR UNE SOCIÉTÉ TIERCE NI PAR VOUS-MÊME POUR LE COMPTE D'UNE SOCIÉTÉ TIERCE.

CETTE LIMITATION DE RESPONSABILITÉ S'APPLIQUE AUSSI BIEN AUX DEMANDES DE DOMMAGES-INTÉRÊTS ET AUX RÉCLAMATIONS EN VERTU DE CETTE GARANTIE LIMITÉE, QU'AUX ACTIONS EN RESPONSABILITÉ CIVILE (Y COMPRIS POUR NÉGLIGENCE ET RESPONSABILITÉ STRICTE DU PRODUIT), AUX RÉCLAMATIONS POUR INFRACTION CONTRACTUELLE ET AUX AUTRES RÉCLAMATIONS, QUELLE QU'EN SOIT LA NATURE. CETTE LIMITATION DE RESPONSABILITÉ NE PEUT ÊTRE ANNULÉE OU MODIFIÉE PAR UNE PERSONNE AUTRE QUE HPE. ELLE RESTERA EN VIGUEUR MÊME SI VOUS AVEZ PRÉVENU HPE OU UN DE SES REPRÉSENTANTS AGRÉÉS DE L'ÉVENTUALITÉ DE TELS DOMMAGES OU SI UNE TELLE POSSIBILITÉ ÉTAIT RAISONNABLEMENT PRÉVISIBLE. CETTE LIMITATION DE RESPONSABILITÉ NE SAURAIT, CEPENDANT, PAS ÊTRE APPLICABLE AUX RECOURS LIÉS À DES BLESSURES CORPORELLES OU DANS DES JURIDICTIONS DANS LESQUELLES LES TYPES DE DOMMAGES SUIVANTS NE PEUVENT PAS ÊTRE EXCLUS, DANS LE CAS DE DOMMAGES DÉCOULANT D'UNE FAUTE INTENTIONNELLE OU D'UNE NÉGLIGENCE GRAVE DE NATURE À ÊTRE TRAITÉE COMME UNE FAUTE DÉLIBÉRÉE.

CETTE GARANTIE LIMITÉE VOUS CONFÈRE DES DROITS SPÉCIFIQUES. VOUS POUVEZ ÉGALEMENT BÉNÉFICIER D'AUTRES DROITS QUI PEUVENT VARIER D'UN ÉTAT À UN AUTRE OU D'UN PAYS/D'UNE RÉGION À L'AUTRE. POUR ÉTABLIR QUELS SONT VOS DROITS, VOUS ÊTES INVITÉ À CONSULTER LES LOIS APPLICABLES DANS VOTRE ÉTAT OU VOTRE PAYS/RÉGION.

Responsabilités du client

Afin de permettre à HPE de vous fournir la meilleure assistance et les meilleures prestations possibles pendant la Période de garantie limitée, vous devrez :

- Disposer d'un environnement approprié et d'utiliser le matériel HPE Networking en accord avec les instructions fournies.
- Vérifier les configurations, télécharger les microprogrammes ou les logiciels les plus récents, installer les mises à jour logicielles, exécuter les diagnostics et les utilitaires HPE, et implémenter les procédures temporaires ou les solutions de contournement fournies par HPE pendant que HPE travaille sur des solutions permanentes.
- Autoriser HPE à disposer de manière résidente sur vos systèmes ou sur vos sites des outils de diagnostic et de maintenance de réseau, afin de faciliter les performances en matière de prise en charge de la garantie (collectivement appelés « Outils de service propriétaires ») ; ces outils sont et restent la propriété unique et exclusive de HPE. Vous devrez également :
 - Utiliser les outils de service propriétaires uniquement pendant la période de garantie applicable et ce, en fonction des autorisations données par HPE
 - Installer, gérer et prendre en charge les outils de service propriétaires, y compris les mises à jour et les correctifs requis
 - Fournir si nécessaire une connectivité distante via une ligne de communication approuvée par HPE
 - Aider HPE lors de l'exécution des outils de service propriétaires
 - Utiliser la fonctionnalité de transfert électronique de données pour informer HPE des événements identifiés par des outils de service propriétaire
 - Restituer à HPE les outils de service propriétaires ou autoriser HPE à supprimer les outils de service propriétaires à expiration de la garantie
 - Ne pas vendre, transférer, affecter, promettre ou encore modifier ou véhiculer de quelque manière que ce soit les outils de service propriétaires

Dans certains cas, HPE peut avoir besoin de charger sur votre système des logiciels supplémentaires tels que des drivers et des agents, afin de tirer profit des capacités de ces solutions de prise en charge.

- Utiliser, lorsque cela est possible, les solutions de prise en charge à distance HPE. HPE vous encourage fortement à utiliser les technologies de prise en charge disponibles fournies par HPE. Si vous choisissez de ne pas déployer les fonctionnalités de prise en charge à distance disponibles, des coûts supplémentaires pourront vous être facturés suite aux exigences d'assistance technique accrues en résultant.
- Coopérer avec HPE pour essayer de résoudre le problème par téléphone. Cela peut impliquer d'appliquer des procédures de diagnostic, d'installer des mises à jour ou des correctifs de logiciel supplémentaires, de supprimer des options tierces et/ou de remplacer des options.
- Effectuer des copies de sauvegarde régulières de vos données de configuration, fichiers, données et programmes stockés sur votre disque dur ou sur vos autres unités ou supports de stockage, pour vous protéger contre les risques de panne, d'altération ou de perte de données. Avant de retourner un matériel HPE Networking pour réparation dans le cadre de la garantie, effectuez une copie de sauvegarde de vos données de configuration, fichiers, données et programmes, puis supprimez toutes vos informations confidentielles, privées et personnelles.
- Disposer d'une procédure de restauration des données de configuration, fichiers, données et programmes perdus ou endommagés indépendante de la prise en charge de garantie du matériel HPE Networking.
- Signaler à HPE si vous utilisez les matériels HPE Networking dans un environnement représentant un danger potentiel pour la santé ou la sécurité des employés ou des sous-traitants HPE. HPE peut vous demander de gérer ces produits sous son contrôle et reporter la prestation des services jusqu'à ce que vous ayez remédié à un tel risque.
- Effectuer des tâches supplémentaires propres à chaque type de service de garantie dont la liste figure ci-après, ainsi que toute autre action pouvant raisonnablement vous être demandée par HPE dans le cadre de l'exécution de la garantie.

Types de service de garantie de matériel

Vous trouverez ci-après la liste des services de garantie de matériel applicables au matériel HPE Networking que vous avez acheté. Pour plus de détails, reportez-vous à la section « Période de garantie limitée ».

Service de garantie de remplacement d'unité anticipé

Votre garantie limitée HPE peut inclure un service de garantie de remplacement d'unité anticipé. Selon les termes du service de garantie de remplacement d'unité anticipé, HPE vous enverra directement une unité de remplacement si le matériel HPE Networking que vous avez acheté est diagnostiqué comme étant défectueux. À la réception de l'unité de remplacement, vous devrez renvoyer l'unité défectueuse à HPE, dans l'emballage fourni avec l'unité de remplacement, dans un délai défini, normalement cinq (5) jours. HPE engagera tous les frais d'expédition et d'assurance pour renvoyer l'unité défectueuse à HPE. HPE peut vous facturer l'unité de remplacement si vous ne renvoyez pas l'unité défectueuse.

Dans les pays ou régions où cette garantie limitée peut être appliquée mais où aucun service de garantie de remplacement d'unité anticipé n'est disponible, HPE remplacera, à sa seule discrétion, un autre type de service de garantie.

Mises à niveau de service

HPE propose diverses options d'assistance et de services supplémentaires pour votre produit, auxquelles vous pouvez souscrire localement. Certains services ou produits associés peuvent cependant ne pas être disponibles dans tous les pays ou régions. Pour plus de renseignements sur la disponibilité des services supplémentaires et sur leur coût, reportez-vous au site HPE à l'adresse suivante : www.hpe.com/networking/services.

Période de garantie limitée

La période de garantie limitée d'un matériel HPE Networking est une période fixe et déterminée débutant à la date d'achat ou de location du produit HPE, ou à la date à laquelle HPE en a terminé l'installation, la date la plus tardive étant retenue. La date indiquée sur la facture ou sur le bon de livraison constitue la date d'achat, sauf indication contraire par écrit de HPE ou de votre revendeur.

Les tableaux suivants répertorient la période de garantie limitée, le mode d'intervention et le temps de réponse pour les matériels HPE Networking.

	Produits	Période de garantie limitée*	Remplacement de matériel**
Commutateurs	Modulaire		
	129xx, 125xx, 119xx, 105xx, 75xx	1 année	Livraison sous 10 jours calendaires
	84xx, 83xx	5 ans	Livraison sous 10 jours calendaires
	82xxzl, 54xxzl/R, 42xxvl	Durée de vie limitée (pour les produits achetés après le 1er décembre 2014, la garantie n'est valable que tant que l'utilisateur final de bonne foi continue à posséder ou à utiliser le produit)	Envoi le jour ouvrable suivant
	Configuration fixe		
	79xx, 59xx/AF, 583x/AF, 582x/AF, 57xx	1 année	Livraison sous 10 jours calendaires
	Altoline 9xxx, 6xxx Switches (acheté après le 31 mars 2016)	1 année	Livraison sous 10 jours calendaires
	580x/AF, 55xx, 513x, 512x, 38xx, 36xx, 35xx/yl, 31xx, 29xx/al, 281x, 26xx, 25xx/G	Durée de vie limitée (pour les produits achetés après le 1er décembre 2014, la garantie n'est valable que tant que l'utilisateur final de bonne foi continue à posséder ou à utiliser le produit)	Envoi le jour ouvrable suivant
	Smart Managed		
	195x, 192x, 191x, 18xx, 1620 (pour les produits achetés après le 1er novembre 2016)	Durée de vie limitée (la garantie est valable aussi longtemps que l'utilisateur final de bonne foi continue de posséder ou d'utiliser le produit, dans la limite de cinq (5) ans à compter de la fin de la date de vente.)	Envoi le jour ouvrable suivant
	Unmanaged		
	1420, 1410 (pour les produits achetés après le 1er novembre 2016)	Durée de vie limitée (la garantie est valable aussi longtemps que l'utilisateur final de bonne foi continue de posséder ou d'utiliser le produit, dans la limite de cinq (5) ans à compter de la fin de la date de vente.)	Envoi le jour ouvrable suivant
	1405	3 ans	Envoi le jour ouvrable suivant

LAN sans fil	Points d'accès pour intérieur		
	Points d'accès gérés par le contrôleur Aruba (AP)	Durée de vie limitée (pour les produits achetés après le 1er décembre 2015, la garantie n'est valable que tant que l'utilisateur final de bonne foi continue de posséder ou d'utiliser le produit, dans la limite de cinq (5) ans à compter de la fin de date de vente.)	Retour à l'usine***
	Points d'accès à distance Aruba (RAP) 3WN/P, 155/P, 108/109	Durée de vie limitée (pour les produits achetés après le 1er décembre 2015, la garantie n'est valable que tant que l'utilisateur final de bonne foi continue de posséder ou d'utiliser le produit, dans la limite de cinq (5) ans à compter de la fin de date de vente.)	Retour à l'usine***
	Points d'accès Aruba Instant (IAP)	Durée de vie limitée (pour les produits achetés après le 1er décembre 2015, la garantie n'est valable que tant que l'utilisateur final de bonne foi continue de posséder ou d'utiliser le produit, dans la limite de cinq (5) ans à compter de la fin de date de vente.)	Retour à l'usine***
	M330, M220	Durée de vie limitée (pour les produits achetés après le 1er décembre 2014, la garantie n'est valable que tant que l'utilisateur final de bonne foi continue à posséder ou à utiliser le produit)	Envoi le jour ouvrable suivant
	Point d'accès OfficeConnect 20	3 ans	Envoi le jour ouvrable suivant

Contrôleurs			
	Contrôleurs Aruba	1 année	Envoi le jour ouvrable suivant
	Commutateurs de mobilité d'accès Aruba	Durée de vie limitée (pour les produits achetés après le 1er décembre 2015, la garantie n'est valable que tant que l'utilisateur final de bonne foi continue de posséder ou d'utiliser le produit, dans la limite de cinq (5) ans à compter de la fin de date de vente.)	Envoi le jour ouvrable suivant
Autres produits WLAN			
	Points d'accès pour extérieur de la série 2xx gérés par le contrôleur Aruba	Durée de vie limitée (pour les produits achetés après le 1er décembre 2015, la garantie n'est valable que tant que l'utilisateur final de bonne foi continue de posséder ou d'utiliser le produit, dans la limite de cinq (5) ans à compter de la fin de date de vente.)	Retour à l'usine***
	Points d'accès pour extérieur de la série 2xx (IAP) Aruba Instant (IAP)	Durée de vie limitée (pour les produits achetés après le 1er décembre 2015, la garantie n'est valable que tant que l'utilisateur final de bonne foi continue de posséder ou d'utiliser le produit, dans la limite de cinq (5) ans à compter de la fin de date de vente.)	Retour à l'usine***
	Appareils AirWave, appareils ClearPass	1 année	Retour à l'usine***
	Routeurs maillés sans fil pour extérieur Aruba MST2HP, MST2HAC, MSR2KP, MSR4KP	1 année	Retour à l'usine***
	Balises d'Aruba	90 jours	Retour à l'usine***
	Capteurs Cape	90 jours	Retour à l'usine***
	Alimentations, antennes, accessoires Aruba	1 année	Retour à l'usine***
Routeurs			
	88xx, HSR68xx	1 année	Livraison sous 10 jours calendaires
	HSR66xx, 66xx, MSR50, MSR4xxx, MSR3xxx, MSR30	1 année	Livraison sous 10 jours calendaires
	MSR2xxx, MSR20, MSR1xxx, MSR9xx	1 année	Envoi le jour ouvré suivant
Produits réseau supplémentaires			
	Émetteurs-récepteurs		
	Émetteurs-récepteurs Aruba (numéros d'émetteur-récepteur JWxxxx pour les contrôleurs et commutateurs MAS)	1 année	Retour à l'usine***
	Émetteurs-récepteurs de marque Aruba (sauf les numéros de produit d'émetteur-récepteur JWxxxx) et HPE X244, X242, X142, X132, X131, X129, X122, X121, X119, X112, X111	Durée de vie limitée (pour les produits achetés après le 1er décembre 2014, la garantie n'est valable que tant que l'utilisateur final de bonne foi continue à posséder ou à utiliser le produit)	Envoi le jour ouvrable suivant
	Émetteurs-récepteurs Aruba 100G	1 année	Livraison sous 10 jours calendaires
	HPE X2AO, X240, X190, X180, X170, X160, X150, X140, X135, X130, X125, X124, X120, X115, X114, X110	1 année	Livraison sous 30 jours calendaires
Consultez le guide de référence pour la couverture de garantie HPE Networking à l'adresse suivante : www.hpe.com/networking/warrantyquickref pour obtenir plus de détails.			

* SI LA LOI LOCALE EXIGE OBLIGATOIREMENT UNE DÉFINITION DE « GARANTIE À VIE » OU UNE DÉFINITION DIFFÉRENTE DE CELLE FOURNIE ICI, ALORS LA LOI LOCALE REMPLACERA ET PRÉVAUDRA. Comprend la couverture des ventilateurs intégrés et des blocs d'alimentation pour toute la période de garantie. Les blocs d'alimentation, modules et accessoires amovibles tels que les antennes, les ventilateurs, les cordons d'alimentation, etc. peuvent avoir une couverture de garantie différente de celle du périphérique hôte. Consultez le guide de référence pour la couverture de garantie HPE Networking à l'adresse suivante : www.hpe.com/networking/warrantyquickref pour obtenir plus de détails.

** Les délais d'intervention sont basés sur les jours et l'horaire de travail normal de votre pays. Les délais d'intervention commencent une fois que HPE a confirmé la défaillance de la garantie et l'identification de la pièce de rechange. Le délai d'intervention est garanti dans les limites du possible. Ce délai est susceptible de varier d'un pays et d'une région à l'autre et selon les contraintes de livraison éventuelles. Si votre adresse est située en dehors du périmètre de service habituel, le délai d'intervention peut être plus long. Renseignez-vous sur les délais d'intervention en vigueur dans votre zone auprès du centre d'assistance HPE le plus proche.

*** HPE remplacera ou réparera tout produit non conforme et le retournera en état de fonctionnement, et l'enverra après la réception du produit non conforme par HPE via la procédure RMA de HPE, le client le recevant dans un délai de dix (10) jours sur une base commercialement raisonnable.

Garantie limitée au logiciel

À L'EXCEPTION DE CE QUI EST PRÉVU DANS LA LICENCE DE L'UTILISATEUR FINAL DU LOGICIEL OU DU CONTRAT DE LICENCE DU PROGRAMME, OU DE CE QUI EST IMPOSÉ PAR LA LÉGISLATION LOCALE, LES PRODUITS LOGICIELS, Y COMPRIS TOUT LOGICIEL, LOGICIEL LIBRE (comme défini ci-dessous) OU SYSTÈME D'EXPLOITATION PRÉINSTALLÉ PAR HPE, EST FOURNI « EN L'ÉTAT ». HPE REJETTE EXPRESSÉMENT TOUTE AUTRE GARANTIE ET CONDITION, QUELLE SOIT IMPLICITE, EXPLICITE OU OBLIGATOIRE, Y COMPRIS LES GARANTIES DE RESPECT DES DROITS ET TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE CAPACITÉ MARCHANDE, D'APTITUDE À REMPLIR UN BUT PARTICULIER OU D'ABSENCE DE VIRUS. Certains états ou juridictions n'autorisent pas l'exclusion ou la limitation de durée des garanties implicites. Dans ce cas, il se peut donc que ces exclusions ne soient pas applicables. DANS LES LIMITES PERMISES PAR LA LÉGISLATION EN VIGUEUR, HPE OU SES FOURNISSEURS NE POURRONT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUS RESPONSABLES DE TOUT DOMMAGE DIRECT, INDIRECT OU SPÉCIAL, Y COMPRIS DE TOUT MANQUE À GAGNER OU TOUTE PERTE DE RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS OU AUTRES, RÉSULTANT DE L'INTERRUPTION D'ACTIVITÉ, DE DOMMAGES CORPORELS, DU NON-RESPECT DE LA VIE PRIVÉE, DANS LE CADRE DE L'UTILISATION OU DE L'IMPOSSIBILITÉ D'UTILISER LE LOGICIEL, MÊME SI HPE OU L'UN DE SES FOURNISSEURS A ÉTÉ AVISÉ DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES ET MÊME SI LA VOIE DE RECOURS N'ABOUTIT PAS. Certains états ou juridictions n'autorisent pas l'exclusion ou la limitation des dommages accessoires ou indirects, dans ce cas les limitations ou exclusions énoncées plus haut ne sont pas applicables.

Les seules obligations de HPE en matière de garantie des logiciels distribués par HPE sous la marque HPE sont énoncées dans le contrat applicable de licence de programme ou d'utilisateur final accompagnant ces logiciels. En cas de défaut de matière première ou de fabrication du support amovible contenant le logiciel fourni, pendant la période de garantie de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'achat, la présente garantie est strictement limitée au remplacement du support amovible.

Il vous appartient de contacter vous-même les fabricants ou fournisseurs autres que HPE pour la garantie de leurs produits.

Systèmes d'exploitation et applications logicielles libres

HPE ne fournit aucune assistance technique relative aux logiciels publiés par des tiers sous licence publique, y compris les systèmes d'exploitation ou applications logicielles libres. L'assistance technique pour tout logiciel libre accompagnant les produits de marque HPE Networking est fournie par le distributeur de ce logiciel libre. Veuillez vous reporter aux conditions d'assistance technique, fournies avec votre matériel HPE Networking, relatives au système d'exploitation et aux applications logicielles libres.

Assistance électronique ou téléphonique

Une assistance téléphonique ou électronique limitée est disponible auprès de HPE. Reportez-vous au site HPE à l'adresse suivante : www.hpe.com/networking/support pour obtenir des détails sur l'assistance fournie et la période pendant laquelle l'assistance est disponible. Voir « Contacter HPE » ci-dessous pour les ressources en ligne et les numéros de téléphone.

Contacteur HPE

Si votre produit tombe en panne pendant la période de garantie limitée et les informations contenues dans la documentation du produit, les notes de version du logiciel les plus récentes et d'autres informations techniques sur le site Web HPE www.hpe.com/networking ne vous aident pas à résoudre le problème, contactez votre revendeur HPE agréé ou contactez HPE. Pour savoir comment contacter HPE, accédez à www.hpe.com/networking et sélectionnez « Contactez-nous ! ».

Avant d'appeler, munissez-vous des informations suivantes :

- Numéro de série du produit, nom du produit et numéro du produit
- Description détaillée des symptômes, y compris la date à laquelle ils sont apparus et leur fréquence d'apparition
- Description détaillée de toute modification apportée à la configuration de votre produit ou à l'environnement réseau avant le début des symptômes
- Description détaillée des étapes de dépannage que vous avez effectuées et des résultats de ces étapes
- Révision du logiciel actuellement sur le produit
- Preuve d'achat